

LE DISCOURS DOIT CHANGER



PARLONS
DE PAUVRETÉ!

MANIFESTE POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

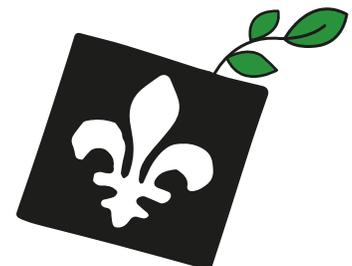
- ✘ Parce que la pauvreté est un déni des droits et libertés et qu'à ce titre elle porte atteinte à la dignité des personnes qui la subissent;
- ✘ Parce que la pauvreté est le produit d'une société inégalitaire qui privilégie les intérêts des plus riches, souvent au détriment des plus pauvres;
- ✘ Parce que la lutte contre la pauvreté stagne et qu'en conséquence un nombre grandissant de personnes peinent à se nourrir convenablement et à se loger décentement;
- ✘ Et parce que le statu quo est aussi intenable qu'inacceptable.

Nous, signataires de ce manifeste, réclamons au gouvernement du Québec la mise en place de politiques publiques visant à améliorer en priorité les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté.

Cela dans le but d'assurer à toutes et à tous le droit à l'égalité et d'agir en conformité avec :

- ▶ la Charte des droits et libertés de la personne, qui reconnaît le droit à un niveau de vie décent;
- ▶ le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui reconnaît le droit au logement et le droit à l'alimentation;
- ▶ la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, qui élève la lutte contre la pauvreté au rang d'«impératif national s'inscrivant dans un mouvement universel visant à favoriser l'épanouissement social, culturel et économique de tous les êtres humains».

**Nous ne demandons pas la lune.
Seulement la mise en oeuvre
des engagements pris par le Québec.
Le gouvernement se doit d'agir!**



Quatre principes indissociables pour tendre vers un Québec sans pauvreté

1. L'amélioration du revenu des personnes les plus pauvres doit prévaloir sur l'amélioration du revenu des personnes les plus riches.
2. L'accès, sans discrimination, à des services publics universels et de qualité doit s'améliorer de manière continue.
3. Les personnes qui vivent la pauvreté, et les organisations qui les représentent, doivent être au cœur de l'élaboration, de la mise en oeuvre et de l'évaluation des mesures qui les concernent.
4. La lutte contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté doit faire partie intégrante de toute stratégie visant à lutter contre la pauvreté.

Mesures structurantes pour améliorer le revenu des personnes en situation de pauvreté

- ☑ Hausser les protections publiques de façon à assurer à tous les ménages un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC).
- ☑ Augmenter le salaire minimum pour qu'une personne seule qui travaille 35 heures par semaine vive hors de la pauvreté.



Mesures structurantes pour alléger le fardeau financier des personnes en situation de pauvreté

- ☑ Adopter une politique globale en habitation, basée sur la reconnaissance du droit au logement.
- ☑ Adopter une loi-cadre sur le droit à l'alimentation.
- ☑ Interdire le privé en santé et élargir la couverture du régime public d'assurance maladie à un plus grand nombre de soins de santé.
- ☑ Assurer la gratuité et l'accès universel à l'éducation, des centres de la petite enfance aux études supérieures.

Pour financer ces mesures, le gouvernement doit entreprendre une réforme de la fiscalité pour la rendre plus progressive et ainsi accroître sa marge de manoeuvre budgétaire

- ▶ Faire passer de **4 à 9** le nombre de **paliers d'imposition** pour les particuliers.
- ▶ Instaurer un **impôt sur le patrimoine**.
- ▶ Imposer la **totalité des gains en capital** des particuliers.



JOIGNEZ-VOUS À NOUS

collectif@pauvrete.qc.ca
pauvrete.qc.ca/manifeste/



Collectif pour un
Québec sans pauvreté